



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui des comptes 2021

(Du 6 avril 2022)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2021.

INTRODUCTION

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 7.84 millions de francs hors prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, l'exercice 2021 se termine avec un déficit de 1.27 million de francs. Il s'agit aussi du premier résultat de la commune fusionnée.

Le budget prévoyait un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 3.88 millions, réduisant le déficit budgétaire à 3.96 millions de francs. Sans tenir compte de ce prélèvement, nous constatons une amélioration du résultat de 6.57 millions de francs.

Cet écart s'explique par différents éléments, mais une grande partie est attribuable à la réévaluation de notre patrimoine financier avec 3.2 millions de francs de plus que prévu au budget. Il s'agit donc d'une opération comptable, mais heureusement les autres facteurs d'amélioration ont permis de réelles économies monétaires. Cela s'est d'ailleurs traduit positivement sur l'évolution de notre endettement brut, puisqu'il a diminué de 2.7 millions de francs, passant de 138.8 millions à 136.1 millions.

De manière synthétique, le tableau ci-après présente les principales variations constatées par rapport à la prévision budgétaire. Chacun des postes identifiés fera l'objet de commentaires plus détaillés dans la suite du présent rapport.

Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2021	3 956 801.00
<i>Non prélèvement réserve pol. conjoncturelle</i>	<i>3 880 000.00</i>
Déficit budget 2021 réel	7 836 801.00
<hr/>	
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés	-6 568 864.83
<i>Réévaluations du PF</i>	<i>-3 192 000.00</i>
<i>Biens, services et marchandises</i>	<i>-697 000.00</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>-639 000.00</i>
<i>Facture sociale</i>	<i>-577 000.00</i>
<i>Revenus fiscaux</i>	<i>-491 000.00</i>
<i>Subventions reçues (Canton, Confédération)</i>	<i>-351 000.00</i>
<i>Dividende Viteos</i>	<i>-332 000.00</i>
<i>Subventions octroyées</i>	<i>-221 000.00</i>
<i>Facturation communale</i>	<i>-151 000.00</i>
<i>Recettes d'autres communes (surtout écolage & SEVAB)</i>	<i>135 000.00</i>
<i>Solde de divers facteurs</i>	<i>-52 864.83</i>
<hr/>	
Déficit comptes 2021	1 267 936.17

Ce résultat est certes déficitaire, mais une amélioration est à relever par rapport aux comptes 2020. Nous pouvons notamment noter la progression des recettes fiscales, ce qui est une bonne nouvelle après les baisses successives connues ces dernières années. Dans le détail toutefois, et par rapport aux comptes 2020, l'impôt des personnes physiques est inférieur de 1.8 million de francs en raison de l'application de la fin de la réforme fiscale (splitting) et d'un effet haussier particulier en 2020. La progression de l'impôt des personnes morales de 0.9 million et surtout de l'impôt sur le revenu des frontaliers de 1.6 million orientent la tendance globale à la hausse des recettes fiscales. Ces aspects sont examinés plus en détail dans la suite du présent rapport, dans le chapitre consacré aux recettes fiscales.

Le volet des charges, avec la rigueur appliquée par le Conseil communal dans sa gestion ces dernières années, a en revanche connu une évolution maîtrisée. Tant les charges de personnel que celles de biens, services et marchandises sont inférieures au budget, de respectivement -0.6 et -0.7 million de francs. Les charges de transferts s'inscrivent également en-dessous du budget de -0.8 million, avec essentiellement une diminution de notre part à la facture sociale et dans une moindre mesure, aussi des subventions accordées pour l'organisation de manifestations. Ces éléments seront développés dans la partie consacrée aux commentaires détaillés.

L'année 2021 reste entachée des effets financiers du Covid-19, même si l'ampleur n'est pas comparable à 2020. Il s'agit surtout de l'achat de matériel sanitaire (masques, gel hydro-alcoolique, ...), d'abandon de loyer ou, à l'inverse, de dépenses non réalisées (subventions à différentes manifestations, camps scolaires). L'inquiétude du Conseil communal porte davantage sur la capacité de reprise de l'économie ou sur les effets éventuels de précarisation sur la population locale. Les tensions géopolitiques actuelles, avec la guerre en Ukraine, auront certainement des effets sur les finances de la Ville, en termes de coûts énergétiques, de hausse des taux d'intérêts, de surcoût dans les investissements ou de mécanismes d'adaptation à l'inflation.

Le Conseil communal relève néanmoins que la fortune de la Ville est conséquente, avec 71.3 millions de francs à fin 2021, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle, des bases saines permettant si nécessaire d'absorber des années difficiles. Il se félicite aussi de la baisse du niveau de la dette brute en 2021, dont la stabilisation, voire la diminution, reste une priorité à moyen terme.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. A ce titre, l'aboutissement de l'initiative pour une meilleure reconnaissance des charges géotopographiques et son traitement par le Grand Conseil en 2022 est un dossier essentiel. De plus, de nouvelles entreprises ont débuté leur activité (Tudor et Kenissi) ou se sont agrandies (Audemars Piguet) et à l'avenir, de nouvelles zones d'habitations verront le jour. A moyen terme, l'attractivité sera améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Les investissements bruts pour 2021 se montent à 8.3 millions et les investissements nets à 7.5 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 14.1 millions, incluant un montant important pour la STEP. Sans cette dernière, le budget des investissements bruts était de 11.1 millions de francs. Sans prendre en compte le crédit d'engagement de la STEP, le 68% du budget prévu a été utilisé. A titre de comparaison, les investissements bruts se montaient à 5.9 millions en 2020 et 2019, des montants bien loin des 12.5 millions de 2015 ou encore des 17 millions de 2011.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements du patrimoine administratif et les corrections en fonction des attributions ou prélèvements aux réserves et financements spéciaux, est négative à hauteur de Fr. 1'081'560.-. Cette situation n'est pas satisfaisante puisqu'elle signifie que le compte d'exploitation a dû être financé par l'emprunt, tout comme l'entier des investissements réalisés. Il était déjà négatif en 2020 (Fr. -101'124.-), mais heureusement en zone positive en 2019 (1.2 million sans tenir compte de la dissolution de la provision Prévoyance.ne) et en 2018 (5.3 millions) après plusieurs années en zone négative (Fr. - 815'104.- en 2017 et Fr. -777'053.- en 2016).

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2021 à Fr. 136'125'509.-. Ce solde représente une diminution de 2.7 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 72.6 millions au 1^{er} janvier 2021 à 71.3 millions au 31 décembre 2021, soit une diminution de 1.3 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel	Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
	Fr.	Fr.	%	Fr.
300 Autorités et commissions	667 038	613 800	+8.7%	565 130
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	19 437 514	19 280 853	+0.8%	19 056 823
302 Salaires des enseignants	11 885 796	12 340 500	-3.7%	11 768 482
304 Allocations	488 633	455 100	+7.4%	452 080
305 Cotisations patronales	7 594 755	7 671 295	-1.0%	7 420 416
306 Prestations de l'employeur	-261 131	-6 800	+3740.2%	148 982
309 Autres charges de personnel	177 942	275 040	-35.3%	119 055
Total	39 990 547	40 629 788	-1.6%	39 530 968

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Le total des salaires bruts (natures 300, 301 et 302) s'élève à Fr. 31'990'348.- pour un budget 2021 de Fr. 32'235'153.- alors que les comptes 2020 présentait un total de Fr. 31'390'435.-.

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (301) s'élèvent à Fr. 19'437'514.- pour un budget de Fr. 19'280'853.-, soit une augmentation de Fr. 156'661.-.

Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé, quant à lui, de 230.28 au 31.12.2020 à 242.03 au 31.12.2021 (y compris apprentis-stagiaires pour 26.2 EPT), soit une augmentation de 11.75 EPT. Cette augmentation s'explique par la reprise du personnel des Brenets suite à la fusion, soit 11.12 EPT.

La différence entre le budget 2021 et les comptes 2021 sur la nature 306 provient d'un ajustement de la provision sur les rentes des anciens conseillers communaux.

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
	Fr.	Fr.	%	Fr.
310 Charges de matériel et de marchandises	1 982 422	2 142 884	-7.5%	1 747 782
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	315 019	416 785	-24.4%	301 839
312 Alimentation et élimination	1 541 130	1 784 571	-13.6%	1 531 271
313 Prestations de services et honoraires	5 613 541	5 955 634	-5.7%	5 504 547
314 Travaux de gros entretien	900 062	1 043 472	-13.7%	1 042 495
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	505 805	603 583	-16.2%	502 767
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	753 623	807 802	-6.7%	903 500
317 Dédommagements	45 569	257 170	-82.3%	175 824
318 Réévaluations sur créances	668 305	760 091	-12.1%	491 576
319 Diverses charges d'exploitation	401 108	-348 453	-215.1%	426 241
Total	12 726 585	13 423 539	-5.2%	12 627 841

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont inférieures au budget de 0.7 million et à un niveau légèrement supérieur à 2020 (+0.1 million). Rien d'étonnant toutefois, car avec les effets marqués du Covid-19 en 2020, le niveau de ces dépenses

est particulièrement bas. L'évolution de ce poste de charges est donc maîtrisée. L'écart statistique prévu au budget à hauteur de Fr. -800'000.-, afin de tenir compte d'un écart systématique entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes (voir le commentaire sur les diverses charges d'exploitation), est donc nécessaire pour ne pas avoir un écart encore plus important.

Les charges de matériel et de marchandises sont de Fr. 160'462.- en dessous du budget et de Fr. 234'640.- en dessus des comptes 2020. Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants : la réalisation des imprimés et publications (Fr. -58'137.-), les frais de réception (Fr. -40'835.- avec une année 2021 toujours peu propice aux rencontres), les dépenses pour le matériel didactique au cercle scolaire (Fr. -34'373.-) et l'achat de denrées alimentaires (Fr. -23'173.- surtout dans l'accueil familial et l'économie familiale avec la période de fermeture Covid-19).

Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif consistent en l'achat de biens ayant une durée de vie sur plusieurs exercices, mais dont le montant ne justifie pas de les inscrire en tant qu'investissement (un seuil minimal de Fr. 10'000.- est appliqué). Le montant dans les comptes est inférieur au budget prévu (Fr. -101'766.-), avec des dépenses moindres réparties de manière assez uniforme sur l'ensemble des services.

La nature « alimentation et élimination » comprend les charges liées à l'énergie (chauffage, électricité et eau). Ce poste est inférieur au budget (Fr. -243'441.-) avec par ordre d'importance les dépenses consacrées à l'eau des fontaines, dont la facturation a été abandonnée (Fr. -148'861.-), les dépenses d'électricité (Fr. -61'238.-), et les dépenses de chauffage (Fr. -57'572.-). Les charges liées à la consommation d'eau sont en revanche supérieures au budget (Fr. 29'923.-).

Les dépenses consacrées aux prestations de services et honoraires sont inférieures au budget (Fr. -342'093.-). L'écart est cependant positif par rapport aux comptes 2020 (Fr. 108'994.-). Dans le détail, le budget est surévalué sur plusieurs postes ; Les principales variations concernent le mandat Viteos pour l'eau et l'électricité (Fr. -266'702.-), les coûts pour l'évacuation des boues (Fr. -53'728.-), les honoraires d'expositions et d'animations (Fr. -33'689.-), les primes d'assurance (Fr. -31'996.-), les projets d'établissement au cercle scolaire (Fr. -27'195.-), le transport des élèves (Fr. -15'032.-) et la baisse générale des frais de port (Fr. -13'369.-). En revanche, une augmentation de la TVA due (Fr. 70'622.- en lien avec la progression des recettes du BO-COSC) et des honoraires externes pour la résolution de problèmes « ressources humaines », est constatée (Fr. 40'247.-). Il est à relever également que des frais ont été engagés pour la mise en place d'une surveillance par une société privée de l'utilisation des points de collecte des déchets (Fr. 22'023.-).

Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien est légèrement inférieur au budget (Fr. -143'410.-). Il s'agit surtout du montant dédié à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif (Fr. -63'202.-), des routes (Fr. -53'093.-) et de l'entretien des abords et parcs (Fr. -21'146.-).

Le montant consacré à l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles est inférieur au budget de près de Fr. 100'000.-. Dans le détail, des baisses sont constatées pour l'entretien des machines, véhicules et outils (-56'770.-), les charges de contrats de maintenance (Fr. -18'280.-) et l'entretien du mobilier (Fr. -18'070.-).

Le montant dévolu aux loyers, leasings, fermages et taxes d'utilisation est inférieur au budget (Fr. -54'179.-) et aux comptes 2020 (Fr. -149'877.-). L'écart n'appelle pas de commentaires particuliers, les différences étant une accumulation de petits écarts dans plusieurs services.

Le poste dédommagements est de Fr. -211'601.- inférieur au budget. Cette baisse s'explique principalement par l'annulation des camps de ski en 2021, représentant une non-dépense de Fr. 185'993.-. Ce poste comprend aussi les frais de « déplacements et divers » des services, avec une accumulation des écarts atteignant Fr. -25'606.-, en raison de la diminution marquée des déplacements et la mise en place de séances en visioconférence.

Les réévaluations sur créances concernent les pertes sur débiteurs. Ces dernières sont de Fr. 91'786.- inférieures au budget. Cela concerne essentiellement la baisse de Fr. 74'248.- des pertes sur débiteurs impôt des personnes physiques. Le solde de la variation résulte de l'ajustement comptable de la provision sur les débiteurs impôts.

Les diverses charges d'exploitation connaissent une différence marquée par rapport au budget (Fr. 749'561.-), en étant toutefois proches des comptes 2020 (Fr. -25'133.-). Cet écart s'explique en réalité par l'inscription au budget d'un « écart statistique » de Fr. -800'000.-. Ce montant, correspondant à une charge négative (recette) dans le budget, vise à atténuer la différence prévisible entre les comptes et le budget, puisqu'empiriquement nous constatons chaque année un écart important sur les charges de biens, services et marchandises.

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 878 581	9 541 580	+3.5%	9 427 617
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	0	0		56 051
Total		9 878 581	9 541 580	+3.5%	9 483 669

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), les amortissements du patrimoine financier n'existent plus. De plus, les amortissements complémentaires ne sont plus autorisés, sauf s'ils se justifient par des pertes de valeur effectives.

Habituellement, les comptes sont proches du budget. Mais en 2021, la station de pompage du Goudebas et la STEP des Brenets ont été réévaluées conformément à la méthodologie appliquée pour tous les ouvrages de génie civil au Locle. Il en résulte un amortissement complémentaire de Fr. 465'300.-.

Sans cet élément unique en 2021, les charges d'amortissement sont inférieures au budget de Fr. 70'387.-.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021 %	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.		Fr.
340	Intérêts passifs	1 373 316	1 395 000	-1.6%	1 470 075
341	Pertes de change réalisées	42 280	0		0
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	29 449	33 000	-10.8%	5 519
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 501 354	1 575 670	-4.7%	1 467 716
344	Réévaluations, immobilisations PF	5 801 932	0		181 715
349	Différentes charges financières	14	5 000	-99.7%	15 832
Total		8 748 345	3 008 670	+190.8%	3 140 857

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). En 2021, un écart de 5.7 millions de francs par rapport au budget s'explique surtout par la réévaluation de certains éléments du patrimoine financier.

Le montant consacré aux intérêts passifs correspond au budget prévu (Fr. -21'684.-) et s'inscrit en légère baisse par rapport aux comptes 2020. Ceci s'explique, car les renouvellements d'emprunts ont bénéficié en 2021 de taux toujours extrêmement bas sur le moyen et long terme et négatifs à court terme.

La dette brute diminue de 2.7 millions de francs en 2021. Durant cette année, des emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés à hauteur de 21.7 millions de francs. En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et les investissements 2021 en concluant deux emprunts à moyen et long terme pour un montant total de 15 millions de francs et d'un emprunt à court terme d'un montant de 4 millions de francs.

Compte tenu de ces éléments, l'état de la dette au 31.12.2021 se monte à Fr. 136'125'509.-, contre Fr. 138'811'469.- au 31.12.2020 (y compris Brenets). Il faut toutefois moduler cette diminution, car en tenant compte de la diminution des liquidités de Fr. 4'839'480.- entre le 31.12.2020 et le 31.12.2021, il y a une augmentation de l'endettement net de Fr. 2'153'520.-. Le taux moyen de la dette en 2021, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.95%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2021, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas et négatifs à court terme. Selon les projections et analyses actuelles, les spécialistes du domaine pronostiquent une hausse de taux à moyen et long terme, en raison de la tendance inflationniste constatée au niveau mondial. Et avec le conflit en Ukraine, nous avons déjà eu une augmentation très marquée des taux en début d'année 2022. Ce contexte de taux bas a été une aubaine pour notre commune, espérons que la remontée des taux reste contenue. Le tableau ci-après présente un état détaillé de la dette au 31.12.2021, selon les différents prêteurs et par ordre d'échéance:

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Date de réalisation	Montant initial
Banque Cantonale Neuchâteloise	4 000 000.00 CHF	17.01.2022	Ligne de crédit	01.01.2018	7 000 000.00 CHF
Safra Sarasin	10 000 000.00 CHF	18.02.2022	Taux fixe à -0.3663 %	18.02.2020	10 000 000.00 CHF
Publica	7 000 000.00 CHF	28.02.2022	Taux fixe à 0.18 %	28.02.2019	7 000 000.00 CHF
C. Pensions Poste	7 000 000.00 CHF	29.03.2022	Taux fixe à 2.47 %	29.03.2011	7 000 000.00 CHF
UBS	1 324 000.00 CHF	30.06.2022	Taux fixe à 1.7 %	07.09.2012	2 324 000.00 CHF
Caisse pensions fonct. pol. GE	1 400 000.00 CHF	30.06.2022	Taux fixe à 0.75 %	30.06.2016	1 400 000.00 CHF
Conféd Helvétique	16 000.00 CHF	31.12.2022	Taux fixe à 0 %	31.12.2002	320 000.00 CHF
Conféd Helvétique	2 000.00 CHF	31.12.2022	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	37 000.00 CHF
BCN	850 000.00 CHF	31.01.2023	Taux fixe à 1.76 %	15.01.2013	1 000 000.00 CHF
C. Pensions Poste	5 000 000.00 CHF	15.02.2023	Taux fixe à 0.37 %	15.02.2019	5 000 000.00 CHF
SUVA	1 200 000.00 CHF	19.06.2023	Taux fixe à 1.76 %	19.06.2013	2 000 000.00 CHF
Postfinance	780 000.00 CHF	13.12.2023	Taux fixe à 1.87 %	13.12.2013	1 300 000.00 CHF
Conféd Helvétique	79 200.00 CHF	31.12.2023	Taux fixe à 0 %	09.04.2009	594 000.00 CHF
BCGe	7 000 000.00 CHF	12.01.2024	Taux fixe à 1.98 %	13.01.2012	7 000 000.00 CHF
Postfinance	455 000.00 CHF	24.06.2024	Taux fixe à 1.45 %	24.06.2014	700 000.00 CHF
BCN	67 000.00 CHF	30.11.2024	Taux fixe à 2.12 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
Postfinance	325 000.00 CHF	16.12.2024	Taux fixe à 1.15 %	15.12.2014	500 000.00 CHF
Conféd Helvétique	46 100.00 CHF	31.12.2024	Taux fixe à 0 %	01.07.1994	470 000.00 CHF
BCN	200 000.00 CHF	30.04.2025	Taux fixe à 1.92 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
Raiffeisen	1 388 289.20 CHF	19.08.2025	Taux fixe à 1.9 %	01.01.2021	1 388 289.20 CHF
CPEG	8 000 000.00 CHF	01.12.2025	Taux fixe à 0.93 %	01.12.2015	8 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	11.03.2026	Taux fixe à 1.72 %	11.03.2013	5 000 000.00 CHF
Postfinance	790 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.6 %	01.06.2016	790 000.00 CHF
KommunalKredit	500 000.00 CHF	14.06.2026	Taux fixe à 3.48 %	14.06.2006	2 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	626 800.00 CHF	31.12.2026	Taux fixe à 0 %	31.12.1996	3 511 000.00 CHF
Caisse pensions fonct. pol. GE	2 000 000.00 CHF	15.02.2027	Taux fixe à 0.67 %	15.02.2019	2 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	26.04.2027	Taux fixe à 0.35 %	25.04.2016	5 000 000.00 CHF
Caisse pensions fonct. pol. GE	1 000 000.00 CHF	28.03.2028	Taux fixe à 1.11 %	28.03.2018	1 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	23.06.2028	Taux fixe à 1.17 %	23.06.2015	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	225 900.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	31.12.1998	900 000.00 CHF
Conféd Helvétique	56 700.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	30.06.2009	162 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2029	Taux fixe à 1.03 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	08.06.2029	Taux fixe à 0.3 %	09.06.2021	5 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	80 000.00 CHF	30.06.2029	Taux fixe à 0 %	11.06.2010	200 000.00 CHF
Dispensaire du Locle	100 000.00 CHF	31.10.2029	Taux fixe à 1 %	31.10.2019	100 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	25.01.2030	Taux fixe à 0.8 %	26.01.2017	5 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	24.01.2031	Taux fixe à 0.75 %	24.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2031	Taux fixe à 0.3 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2032	Taux fixe à 0.37 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	22.04.2032	Taux fixe à 0.5 %	22.04.2016	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	121 880.00 CHF	31.12.2032	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	277 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	27.01.2033	Taux fixe à 0.875 %	27.01.2017	5 000 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2034	Taux fixe à 1.51 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	140 750.00 CHF	30.11.2034	Taux fixe à 0 %	15.12.2015	195 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	790 890.00 CHF	31.12.2034	Taux fixe à 0 %	31.12.2004	1 825 000.00 CHF
AXA Winterthur	10 000 000.00 CHF	11.06.2035	Taux fixe à 0.56 %	09.06.2021	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	560 000.00 CHF	31.12.2035	Taux fixe à 0 %	31.12.2005	1 200 000.00 CHF
Postfinance	7 000 000.00 CHF	15.12.2036	Taux fixe à 0.55 %	15.12.2020	7 000 000.00 CHF
	136 125 509,20 CHF				152 393 289.20 CHF

Les charges pour les biens-fonds du patrimoine financier sont inférieures au budget de Fr. 74'316.-. Cela s'explique par les montants consacrés aux primes d'assurance (Fr. -27'551.-) et pour l'entretien courant des immeubles locatifs (Fr. -32'584.-).

Des biens-fonds du patrimoine financier ont dû être réévalués à la baisse, sans que cela soit prévu au budget. En premier lieu, cela concerne la réévaluation des terrains des Brenets, où la même méthodologie que celle pratiquée au Locle a été retenue. En particulier, les zones réservées et ayant vocation à être inconstructibles (zones vertes), ont toutes été réévaluées en tenant compte de la perte de valeur. Cette réévaluation, qui reste une opération comptable, a engendré une moins-value totale de Fr. 5'655'998.-. Ce montant a été entièrement compensé par un prélèvement dans la réserve de réévaluation du patrimoine financier, rendant l'incidence financière nulle sur le résultat.

En deuxième lieu, la nécessité de revoir périodiquement, au minimum tous les cinq ans, la valeur des immeubles de rendement a donné lieu à d'autres moins-values. Une partie des immeubles a vu sa valeur augmenter et une autre partie a subi des corrections négatives à hauteur de Fr. 145'934.-. Cette variation provient de travaux conséquents dont l'entier des coûts ne peut pas être répercuté sur le loyer (en particulier des travaux d'assainissement énergétique). Toutefois, ici aussi une compensation de ces montants a été faite en prélevant dans la réserve de réévaluation du patrimoine financier.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	1 407 093	216 926	+548.7%	993 516
Total		1 407 093	216 926	+548.7%	993 516

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Le montant des attributions aux financements spéciaux est supérieur au budget de Fr. 1'190'167.-. Avec l'augmentation de la taxe d'épuration dès 2019, le domaine de la STEP est heureusement toujours contributeur cette année. Le compte des déchets entreprises génère aussi un bénéfice, de même que celui des ménages avec l'augmentation du tarif en 2021 en anticipation de la baisse de la part financée par l'impôt.

Les attributions concernent principalement les mouvements suivants :

- Attribution à la réserve du bureau d'observation (BO) à hauteur de Fr. 882'699.-, correspondant au bénéfice réalisé par le BO-COSC. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 6'807'073.- ;
- Attribution à la réserve pour déchets des ménages de Fr. 204'339.-. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 217'078.- ;
- Attribution à la réserve pour la taxe d'épuration de Fr. 79'216.-. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 474'977.- ;
- Attribution à la réserve pour déchets des entreprises de Fr. 59'452.-. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 87'000.-.

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	305 908	307 960	-0.7%	280 919
361	Dédommagements à des collectivités publiques	7 940 520	8 529 163	-6.9%	9 270 338
362	Péréquation financière et compensation des charges	717 151	717 200	-0.0%	1 076 390
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 665 093	4 943 896	-5.6%	4 437 589
365	Réévaluations, participations PA	77 341	0		1 709
Total		13 706 012	14 498 219	-5.5%	15 066 945

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les charges de transfert concernent tous les dédommagements et subventions versés à des tiers, que ceux-ci soient des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les charges de transfert sont de Fr. 792'207.- inférieures au budget et de Fr. 1'360'933.- aux comptes 2020.

Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers sont proches du budget et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les dédommagements versés à des collectivités publiques sont inférieurs au budget (Fr. -588'643.-) et des derniers comptes (Fr. -1'329'818.-). La variation par rapport aux comptes 2020 s'explique logiquement par l'abandon de la recette d'écolage des Brenets après la fusion. Les montants inférieurs au budget, mise à part la facture sociale décrite ci-après, concernent en particulier la participation à la déchetterie intercommunale (Fr. -37'850.-). A l'inverse, la contribution au pot commun des transports publics s'inscrit en augmentation de Fr. 36'448.- par rapport au budget.

Pour terminer, il faut relever que l'ensemble de la facture sociale est inférieur au budget de 0.6 million de francs. Le détail de cette dernière est présenté dans le tableau suivant :

Libellé	Détail de la facture sociale		Ecart budget-comptes 21	
	Comptes 2021	Budget B2021	Fr.	%
Subsides LAMal	1 600 264	1 867 800	-267 536	-14.3%
Assistance, charge nette	2 555 660	2 745 138	-189 478	-6.9%
Bourses d'études	139 628	148 268	-8 640	-5.8%
Avances de contributions d'entretien	14 026	23 218	-9 192	-39.6%
Indemnités aux organismes du social	115 041	114 940	+101	+0.1%
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	130 507	145 961	-15 454	-10.6%
Intégration socio-professionnelle PACTE	184 947	261 693	-76 746	-29.3%
Fond d'intégration prof. LACI	117 895	119 263	-1 368	-1.1%
Lutte contre la fraude	36 936	45 258	-8 322	-18.4%
TOTAL	4 894 904	5 471 539	-576 635	-10.5%

Le poste pour la péréquation financière et compensation des charges est conforme au budget. Il est à relever que dès 2020, ce poste ne comprend plus que la péréquation des ressources, sans compensation des surcharges structurelles. Ce dernier mécanisme a été remplacé par des compensations directement dans les secteurs où

des surcharges sont constatées (écoles, accueil familial, situation géotopographique). Notre contribution à la péréquation des ressources est en diminution constante depuis plusieurs années, découlant de la diminution de nos ressources fiscales.

Les subventions à des collectivités et à des tiers sont en diminution de Fr. 278'803.-. Dans le détail, l'évolution est contrastée. En raison du Covid-19, les subventions à des événements musicaux (Fr. -157'834.-) et à des manifestations culturelles (Fr. -26'746.-) ont diminué en raison des annulations. A l'inverse, des aides particulières ont été accordées pour un montant de Fr. 39'849.- (abandon partiel de loyer, abandon de la redevance d'utilisation du domaine public). Notre participation à l'accueil extra-familial a diminué de Fr. 47'114.-, tandis que les subsides versés à l'office de l'enseignement spécialisé sont supérieurs au budget (Fr. 99'834.-).

La réévaluation de participations au patrimoine administratif correspond à l'ajustement des valeurs à la réalité économique. Des corrections à la baisse ont été apportées sur certaines participations, en fonction de l'évolution des fonds propres des sociétés concernées. Ce poste n'est pas budgété.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	213 399	184 850	+15.4%	150 463
391	Prestations de services	4 083 445	4 281 921	-4.6%	3 888 841
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	769 579	768 115	+0.2%	694 448
393	Frais administratifs et d'exploitation	166 100	153 800	+8.0%	243 528
394	Intérêts et charges financières théoriques	558 819	655 240	-14.7%	626 716
395	Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés	0	0		77 500
Total		5 791 342	6 043 926	-4.2%	5 681 494

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verrait sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

L'analyse des charges « 39 » montre que les prestations de service fournies à l'interne sont supérieures à l'année 2020.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
400	Impôts directs, personnes physiques	-28 418 296	-27 178 800	+4.6%	-28 638 338
401	Impôts directs, personnes morales	-5 826 771	-6 585 000	-11.5%	-4 826 520
402	Autres impôts directs	-918 665	-880 000	+4.4%	-868 420
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-87 957	-116 560	-24.5%	-95 254
Total		-35 251 688	-34 760 360	+1.4%	-34 428 533

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Au chapitre des impôts, il faut tout d'abord rappeler que l'année 2021 applique une bascule fiscale harmonisée pour tous les impôts (hors frontaliers) de 125 points pour l'Etat et de 75 points pour les communes. En plus de cette bascule, sur les 75 points d'impôt des personnes morales revenant à la commune, le 33% est prélevé pour contribuer au fonds de répartition mis en place (cette part a été augmentée dès 2020, elle était de 30% avant). Le solde du fonds est ensuite réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'emplois uniquement (dès 2020, auparavant, répartition pour moitié en proportion du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en proportion du nombre d'emplois). En 2021, pour la Ville du Locle, la proportion du nombre d'emplois est de 8.96%.

De manière globale, les recettes fiscales ont connu une augmentation de l'ordre de 0.5 million de francs par rapport au budget et de 0.8 million par rapport aux comptes 2020. Cependant, par rapport au budget, la hausse concerne uniquement l'impôt sur le revenu des frontaliers et notre part au fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. L'impôt de nos personnes morales reste inférieur au budget, de même que l'impôt de nos citoyens loclois.

L'impôt des personnes physiques, hors frontaliers, est inférieur de Fr. 1'830'301.- aux derniers comptes pour atteindre un total de 18.7 millions de francs. Cette baisse n'est pas totalement une surprise, puisqu'elle résulte en partie de l'application de la fin de la réforme fiscale (splitting). L'année 2020 était aussi particulière, tout comme 2019, avec un effet haussier important sur certaines taxations. Toutefois, l'ampleur de la baisse se révèle plus élevée que prévue au budget. Peut-être est-ce un premier effet des impacts du Covid-19 sur le revenu imposable de nos contribuables, mais espérons qu'un minimum ait été atteint. Dans le détail, nous pouvons relever en 2021 une nette hausse de l'impôt sur les prestations en capital par rapport à la prévision budgétaire (Fr. 103'417.-), tandis que le niveau des rappels d'impôts, après avoir été très important suite à l'amnistie fiscale, est nettement inférieur au budget (Fr. -225'091.-). L'impôt sur la fortune se maintient avec une légère hausse (Fr. 55'824.-), tandis que l'impôt sur le revenu concentre la majorité de la diminution par rapport au budget (Fr. -609'164.-).

L'impôt sur le revenu des frontaliers, dont le versement 2021 a surpris par son montant élevé, pourtant basé sur l'année 2020 fortement impactée par le Covid-19, est estimé à la hausse de 0.6 million par rapport au budget 2021. De plus, il bénéficie d'une correction d'estimation 2020 importante dans les comptes 2021 (1.4 million). Les recettes totales de cet impôt progressent donc de 2 millions de francs par rapport au budget prévu. Il atteint ainsi en 2021 le montant de 9.7 millions, supérieur aux comptes 2020 de 1.6 million. Il est à relever que cet impôt est véritablement une ressource importante pour notre commune, en représentant presque le double de l'impôt des personnes morales (y compris fonds de répartition).

L'impôt des personnes morales est inférieur aux prévisions budgétaires, mais s'inscrit en hausse par rapport à 2020 (Fr. 918'959.-) en étant à un niveau proche de 2019 (Fr. -316'805.-). Il se fixe ainsi à 3.1 millions en 2021, mais rappelons tout de même que nous percevions encore 10.6 millions en 2018 (hors Brenets). Le fonds de répartition vient s'ajouter à ce montant pour 2.7 millions de francs.

Les autres impôts directs représentent les impôts fonciers pour les personnes morales et, dès 2020, pour les personnes physiques. L'impôt foncier PP a été un peu sous-estimé dans le budget (Fr. 68'773.-) et représente en 2021 Fr. 468'773.-.

L'impôt sur la possession et la dépense est constitué de la taxe sur les chiens, stable en 2021 à Fr. 74'190.-, et la taxe sur les spectacles, en diminution de plus de la moitié en raison du Covid-19 à Fr. 13'766.- (Fr. 40'000.- au budget).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différentes recettes fiscales et les types d'écart constatés.

Recettes fiscales - Comparatif 2021 - 2019

avec consolidation Le Locle- Les Brenets en 2019-2020

Impôt	C2021	B2021	Ecart	C2020*	Ecart	C2019*	Ecart
PP	18 694 990	19 478 800	-783 810	20 525 290	-1 830 301	22 654 094	-3 959 105
Frontaliers	9 723 306	7 700 000	2 023 306	8 113 048	1 610 258	8 474 612	1 248 694
PM	3 127 913	4 150 000	-1 022 087	2 208 954	918 959	3 444 718	-316 805
Fonds PM	2 698 858	2 435 000	263 858	2 617 567	81 291	2 305 421	393 437
Foncier PP	468 773	400 000	68 773	419 501	49 272	0	468 773
Foncier PM	449 892	480 000	-30 108	448 919	973	402 188	47 704
Autre**	87 957	116 560	-28 603	95 254	-7 297	120 112	-32 155
TOTAL 40	35 251 688	34 760 360	491 328	34 428 533	823 155	37 401 145	-2 149 457

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS

41 Revenus régaliens et de concessions		<i>Comptes 2021</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Variations par rapport au budget 2021</i>	<i>Comptes 2020*</i>
		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
412	Revenus de concessions	-51 156	-30 500	+67.7%	-39 795
Total		-51 156	-30 500	+67.7%	-39 795

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les patentes et concessions représentent un montant relativement faible et cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

TAXES

42 Taxes		<i>Comptes 2021</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Variations par rapport au budget 2021</i>	<i>Comptes 2020*</i>
		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
421	Emoluments administratifs	-481 311	-491 850	-2.1%	-484 450
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-797 376	-752 600	+5.9%	-682 428
423	Ecolages et taxes de cours	-39 959	-40 000	-0.1%	-39 420
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 282 159	-11 439 171	+7.4%	-11 314 899
425	Recette sur ventes	-1 839 679	-2 027 912	-9.3%	-1 686 847
426	Remboursements	-1 247 312	-708 931	+75.9%	-1 079 285
427	Amendes	-154 305	-182 700	-15.5%	-111 044
429	Autres taxes	-149 376	-175 000	-14.6%	-177 910
Total		-16 991 476	-15 818 164	+7.4%	-15 576 283

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les taxes sont en nette augmentation tant par rapport au budget qu'aux derniers comptes.

Les émoluments administratifs sont légèrement inférieurs au budget (Fr. -10'539.-), surtout pour ce qui concerne les émoluments du contrôle des habitants (Fr. -8'793.-) et ceux de l'état civil (Fr. -4'803.-).

Les recettes hospitalières et d'établissements comprennent le produit de la facturation du centre d'orthophonie et de la clinique dentaire, en augmentation par rapport à l'estimation budgétaire (Fr. 44'776.-) et aux derniers comptes (Fr. 114'948.-). Il y a probablement eu un effet de rattrapage par rapport à l'année précédente, qui a vu des traitements repoussés en raison du semi-confinement en début 2020.

Le montant des écolages et taxes de cours correspond à la contribution des parents à la musique scolaire. Depuis 2018, elle comprend aussi la contribution de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN).

Les taxes d'utilisation et pour prestations de services comprennent l'ensemble du produit de la facturation de la Ville du Locle. Le montant total est globalement supérieur au budget de plus de 0.8 million. Par ordre d'importance, nous pouvons relever les facturations supérieures au budget les plus significatives : le produit des observations du BO-COSC (Fr. 934'915.-, 2021 est presque une année record), la taxe déchets ménages (Fr. 153'740.-, suite à l'augmentation du tarif), la taxe de base de l'eau

(Fr. 57'548.-, tarif stable mais sous-estimation des recettes brenassières). Quelques facturations sont aussi inférieures au budget : la taxe d'épuration de l'eau (Fr. -210'261.- en lien avec la non facturation de l'eau des fontaines), le produit des entrées à la piscine (Fr. -64'261.-), patinoire (Fr. -14'226.-), Moulins souterrains (Fr. -17'296.-) et musée d'horlogerie (Fr. -16'342.-).

Les recettes sur ventes sont inférieures au budget de Fr. 188'233.- Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution du produit de la vente d'eau (Fr. -147'723.-) et des ventes de bois (Fr. -33'380.-).

Le montant des remboursements est supérieur au budget de Fr. 538'381.-. Il est difficile de prévoir ce poste au budget, puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs imprévus. Nous pouvons relever principalement l'augmentation de la facturation des taxes d'équipement (Fr. 317'868.-), le versement par l'Etat en récupération pour le salaire d'enseignants absents (Fr. 212'948.- de plus que le budget en raison de la pandémie) et la hausse des remboursements de frais de poursuite impôts (Fr. 22'107.-). A la baisse, relevons la non récupération de la part des parents sur les camps de ski (Fr. 66'500.-), puisque ces derniers n'ont pas eu lieu.

La variation constatée par rapport au budget sur le poste des amendes encaissées (Fr. -28'395.-) concerne essentiellement les amendes d'ordre du service du domaine public, où la prévision de Fr. 177'600.- portée au budget s'est soldée dans les comptes par un montant de Fr. 148'305.- (Fr. -29'295.-).

Le montant des autres taxes, budgété à hauteur de Fr. 175'000.-, représente la récupération du contentieux sur l'impôt des personnes physiques et morales. Les comptes 2021 sont légèrement inférieurs au budget (Fr. -25'624.-).

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
430	Revenus d'exploitation divers	-117 677	-138 090	-14.8%	-185 309
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-9 000	-30 000	-70.0%	-55 000
439	Autres revenus	0	0		-2 696
Total		-126 677	-168 090	-24.6%	-243 006

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les revenus divers sont globalement inférieurs au budget de Fr. 41'413.-. Cette baisse est imputable au produit de la vente des cartes CFF, inférieur de Fr. 27'425.- au budget, et à la moindre facturation d'honoraires de l'urbanisme (Fr. -21'000.-) dans nos propres investissements.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
440	Revenus des intérêts	-322 793	-356 652	-9.5%	-398 041
441	Gains réalisés PF	-33 410	0		-564 007
442	Revenus de participations PF	-996 360	-663 900	+50.1%	-996 686
443	Produit des biens-fonds PF	-2 872 582	-2 823 000	+1.8%	-2 800 561
444	Réévaluations, immobilisations PF	-4 692 049	-1 500 000	+212.8%	-2 642 121
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-1 241	-900	+37.9%	-915
446	Revenus financiers d'entreprises publiques (non pris en compte pot)	0	0		-45 171
447	Produit des biens-fonds PA	-339 832	-452 300	-24.9%	-515 608
449	Autres revenus financiers	-125 092	-15 000	+733.9%	-68 716
Total		-9 383 358	-5 811 752	+61.5%	-8 031 826

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier. Cette distinction est apparue avec le MCH2 et permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « Revenus de placements ». Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs (produit des biens-fonds PF). Les réévaluations d'actifs figurent aussi dans cette rubrique. Globalement, les revenus financiers sont de 3.6 millions de francs supérieurs au budget et de 1.3 million de francs aux comptes 2020.

Dans le détail, le revenu des intérêts est inférieur aux estimations budgétaires (Fr. -33'859.-). Cette variation s'explique essentiellement par la baisse des intérêts moratoires reçus pour les personnes physiques (Fr. -19'875.-) et morales (Fr. -15'018.-). Le revenu des intérêts comprend aussi la rémunération des cautionnements et les intérêts perçus sur nos comptes bancaires et postaux, lorsqu'il y en a.

Les gains réalisés sur le patrimoine financier concernent les différentes ventes de terrains et domaines, qui passent désormais dans les comptes d'exploitation. En 2021, un gain modeste de Fr. 33'410.- a été généré.

Le revenu des participations du patrimoine financier concerne le dividende Viteos. Ce dernier a finalement été rétribué à hauteur de 6% au lieu de 4% prévus au budget, expliquant l'écart positif de Fr. 332'460.-.

Les revenus bruts des immeubles locatifs et des domaines et terrains représentent des recettes de 2.8 millions de francs en 2021 et les recettes pour les droits de superficie s'élèvent à Fr. 74'821.-.

Les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier correspondent essentiellement à la réévaluation de nos participations Viteos, à hauteur de 3.2 millions en 2021. De plus, des bâtiments du patrimoine financier ont été réévalués avec une plus-value de Fr. 760'826.-. Et dans le cadre de l'uniformisation de notre méthode de réévaluation avec l'ancienne commune des Brenets, la réévaluation des droits de superficie a généré une plus-value de Fr. 717'800.-. L'ensemble de ce poste a la particularité d'avoir une influence marquée sur le résultat des comptes 2021, alors qu'il ne s'agit que d'opérations comptables ne générant aucune liquidité.

Le produit des loyers du patrimoine administratif est inférieur de Fr. 112'468.- au budget. Cela s'explique par la baisse importante de locations en 2021 pour des bâtiments tels que le Casino, la halle de sport à Champ-Nauger ou la halle polyvalente pour ne citer que les principaux.

Les autres revenus financiers représentent les intérêts négatifs encaissés sur certains de nos emprunts à court terme en 2021 (Fr. 53'797.-) et la réévaluation des forêts dans la commune des Brenets (Fr. 71'084.-).

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 941 020	-2 004 422	-3.2%	-1 857 812
Total		-1 941 020	-2 004 422	-3.2%	-1 857 812

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent en des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas par exemple du domaine de l'eau. Un prélèvement à la réserve du bureau d'observation (BO) pour équilibrer le MHL est aussi effectué en 2021.

Les prélèvements principaux concernent les mouvements suivants :

- Prélèvement à la réserve du BO-COSC pour équilibrer le déficit du musée d'horlogerie à hauteur de Fr. 915'718.- et de Fr. 81'648.- pour couvrir le coût de la location du bâtiment Hôtel-de-Ville 3. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 6'807'073.- ;
- Prélèvement à la réserve eau à hauteur de Fr. 630'997.-. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 2'046'093.- ;

- Prélèvement au fonds communal de l'énergie à hauteur de Fr. 155'954.-. L'état de la réserve au 31.12.2021 est de Fr. 302'425.-.

Le détail de l'utilisation de ce fonds en 2021 est présenté dans le tableau suivant :

Utilisation du fonds communal de l'énergie	Comptes 2021
Solde du fonds communal 01.12.2021	411 114.76
Redevance encaissée	371 194.37
Mandat gestion du fonds par Viteos	-5 916.61
Compte d'exploitation	-30 300.00
Financement de notre part Areuse+	-30 300.00
Compte des investissements	-443 667.51
Collège de Beau-Site - assainissement éclairage corridors et cage d'escaliers	-33 041.25
Collège Le Corbusier - rénovation toiture et structure d'entrée du collège	-121 597.25
Collège des Jeanneret - remplacement de la structure d'entrée ouest	-79 535.94
Monts 63 - remplacement des fenêtres	-46 389.11
Collège Jehan-Droz - remplacement des fenêtres nord	-100 000.00
Edicule du Marais - rempl. radiateurs électriques par pompe à chaleur air/eau	-14 655.33
Halle Collège 1 - nouvelle régulation pour la ventilation du bâtiment	-48 448.63
Total de l'utilisation annuelle (hors mandat de gestion)	-473 967.51
Solde du fonds communal 31.12.2021	302 425.01

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert	Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
	Fr.	Fr.	%	Fr.
460 Quotes-parts à des revenus	-119 290	0		-118 359
461 Dédommagements de collectivités publiques	-2 651 313	-2 375 922	+11.6%	-3 459 173
462 Péréquation financière et compensation des charges	-1 675 340	-1 675 340	+0.0%	-1 725 890
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	-7 824 189	-7 937 381	-1.4%	-7 358 663
469 Différents revenus de transfert	-9 397	-47 510	-80.2%	-17 526
Total	-12 279 528	-12 036 153	+2.0%	-12 679 610

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les revenus de transfert concernent tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les revenus de transfert sont supérieurs au budget.

Les quotes-parts à des revenus sont une nouvelle nature utilisée dès 2020 pour imputer notre part à la taxe LRVP (Loi sur les routes et voies publiques). Ce mécanisme a été introduit avec la nouvelle loi en question.

Le montant des dédommagements des collectivités publiques est proche du budget, mais l'évolution est contrastée dans le détail. Les recettes sont ainsi supérieures au

budget avec une nouvelle contribution de la Confédération pour l'entretien des routes passées en territoire national (Fr. 383'157.-) et une augmentation des dédommagements pour la livraison des commandements de payer (Fr. 32'319.-). A l'inverse, la participation des communes du cercle scolaire à l'écolage s'inscrit en baisse (Fr. -91'034.-) et la vente d'eau au SEVAB est moins importante que prévue (Fr. -44'585.-).

La péréquation financière et compensation des charges est une nouvelle nature dès 2020 liée à la réforme complète du système péréquatif représentant une recette totale de 1.7 million de francs. La compensation des charges structurelles n'est ainsi plus versée en compensation de la péréquation des ressources, cette dernière persistante seule en tant que charge de transfert (voir groupe de nature 36). En 2021, nous avons donc perçu notre part à la compensation des charges de centre (Fr. 1'273'461.-), une compensation des charges géotopographiques (Fr. 216'428.-), une compensation des charges scolaires (Fr. 13'242.-) et une compensation des charges d'accueil extra-familial (Fr. 172'200.-). La reconnaissance des charges géotopographiques n'est cependant pas pérennisée à ce jour et des négociations sont menées pour cela.

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont inférieures au budget (Fr. -113'192.-). Diverses subventions cantonales perçues dans différents services sont globalement inférieures de Fr. 41'232.-, de même que les subventions cantonales pour la caisse de pensions des enseignants (Fr. -24'062.-), la subvention fédérale pour le service forestier (Fr. -19'205.-) et logiquement, les subventions J+S pour les camps de ski (Fr. -22'000.-).

Le montant indiqué sous les différents revenus de transfert concerne la rétrocession de la taxe CO₂ qui a été inférieure au budget prévu.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires	Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
	Fr.	Fr.	%	Fr.
489 Prélèvements sur le capital propre	-9 164 323	-6 732 480	+36.1%	-4 997 385
Total	-9 164 323	-6 732 480	+36.1%	-4 997 385

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. Dans les comptes 2021, trois prélèvements ont été effectués :

- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine financier à hauteur de Fr. 5'844'212.- afin de compenser des pertes suite à la réévaluation de terrains aux Brenets et de certains bâtiments locatifs ;
- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'854'810.-. Ce montant compense les charges d'amortissement supplémentaires générées par la réévaluation du patrimoine administratif ;
- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 465'300.- afin de compenser les pertes suite à la réévaluation de deux bâtiments aux Brenets (STEP et station de pompage).

Le budget prévoyait un prélèvement de Fr. 3'880'000.- à la réserve de politique conjoncturelle. Finalement, aucun montant n'a été sollicité en raison de la progression constatée, bien que modeste, des recettes fiscales par rapport à 2020.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Comptes 2021	Budget 2021	Variations par rapport au budget 2021	Comptes 2020*
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-215 761	-184 910	+16.7%	-150 416
491	Prestations de services	-2 715 507	-2 812 406	-3.4%	-2 532 992
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 289 254	-2 379 370	-3.8%	-2 202 944
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-12 000	+0.0%	-90 928
494	Intérêts et charges financières théoriques	-558 819	-655 240	-14.7%	-626 716
495	Amortissements planifiés et non planifiés	0	0		-77 500
Total		-5 791 342	-6 043 926	-4.2%	-5 681 494

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

INVESTISSEMENTS

Investissements comptes 2021	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
Patrimoine administratif	6 441 335	-746 623	5 694 712
Patrimoine financier	1 836 932	-33 420	1 803 512
Total	8 278 267	-780 043	7 498 224

Investissements budget 2021	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
Patrimoine administratif	12 493 000	-3 792 600	8 700 400
Patrimoine financier	1 620 000	-62 000	1 558 000
Total	14 113 000	-3 854 600	10 258 400

Investissements : écarts	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Dépenses nettes Fr.
Patrimoine administratif	-6 051 665	3 045 977	-3 005 688
Patrimoine financier	216 932	28 580	245 512
Total	-5 834 733	3 074 557	-2 760 176

Les investissements nets sont inférieurs au budget 2021 de 3 millions de francs pour le patrimoine administratif. Le budget prévoyait le début des travaux pour la STEP. Sans cet investissement, le budget des investissements nets est réduit à 7 millions de francs et les comptes à 5 millions de francs, signifiant que le 61% des montants prévus

au patrimoine administratif ont été dépensés. Ce taux est inférieur à celui des dernières années, avec un taux de réalisation proche de 80%.

Le budget des investissements du patrimoine financier est de 1.6 million de francs, alors que 1.8 million de francs ont été dépensés. Cet écart s'explique par le prix consenti pour l'achat du parking souterrain Jehan-Droz plus élevé que prévu.

Le montant des investissements bruts totaux s'élève ainsi en 2021 à Fr. 8'278'267.-, duquel il faut déduire les recettes liées aux investissements à hauteur de Fr. 780'043.-. Le total des investissements nets 2021 du patrimoine financier et administratif s'élève donc à Fr. 7'498'224.-, en augmentation par rapport aux deux dernières années (Fr. 4'959'650.- en 2020, Fr. 4'251'827.- en 2019).

CONCLUSION

Le Conseil communal ne se satisfait pas de ce nouveau résultat déficitaire. Même si ce dernier est contenu, il le doit en grande partie à des opérations comptables de réévaluation. La situation financière de la Ville s'améliore mais reste préoccupante. Après la période de pandémie, pour autant que cette dernière soit terminée, l'instabilité géopolitique génère d'autres craintes sur les répercussions financières possibles en termes de recettes fiscales, de charge d'énergie, de taux d'intérêt et d'inflation.

Il persiste un déficit structurel creusé notamment par des réformes fiscales successives. Les mécanismes compensatoires mis en place ne sont pas suffisants (impôt foncier personnes physiques et réforme de la péréquation des charges). Il est donc primordial que ce déséquilibre soit reconnu au niveau cantonal et qu'une meilleure reconnaissance financière des charges géotopographiques soit pérennisée. Ce dossier est maintenant traité par le législatif cantonal et le Conseil d'Etat. Une amélioration est aussi attendue avec le développement des zones d'activités économiques ainsi que par le développement de l'attractivité résidentielle de la Ville du Locle. Si les effets escomptés ne devaient pas être atteints, une approche sans tabou du niveau des prestations et/ou de la fiscalité devra être abordée.

Pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité, d'autant plus si les taux d'intérêt poursuivent la hausse entamée depuis le début de l'année. Notre collectivité possède les ressources nécessaires pour traverser cette période creuse, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de plus de 71 millions de francs. Cependant, cette marge de manœuvre ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Le Conseil communal reste serein, car avec les investissements d'envergure prévus dans les montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation permettra aussi l'installation de nouveaux habitants sensibilisés par l'amélioration de la mobilité cantonale. L'évolution démographique reste une priorité pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à infléchir la tendance baissière actuelle.

Le Conseil communal tient à souligner aussi la bonne maîtrise des dépenses de biens, services et marchandises et des charges salariales, en saluant les efforts de chacun pour faire preuve de parcimonie.

Il souhaite terminer ce rapport en remerciant l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que tous les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité.

Il profite d'adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Le Conseil communal vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

M. Perez

Le chancelier,

P. Martinelli



ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2021

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 avril 2022,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	83'500'160.29
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-72'432'887.34</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	11'067'272.95

Charges financières	Fr.	8'748'344.91
Produits financiers	Fr.	<u>-9'383'358.42</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-635'013.51

Résultat opérationnel (1+2) Fr. 10'432'259.44

Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-9'164'323.27</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-9'164'323.27

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. 1'267'936.17

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	6'441'335.18
Total des recettes	Fr.	<u>-746'622.71</u>
Investissements nets	Fr.	<u>5'694'712.47</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	1'836'931.91
Total des recettes	Fr.	<u>-33'420.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>1'803'511.91</u>

d) le bilan au 31 décembre 2021.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,
P. Surdez J. Eymann